mes et aux femmes qui travaillent dans nos usines, sur nos fermes, dans nos forêts, dans nos mines et ailleurs. Ils ont mis l'épaule à la roue et ont produit les articles nécessaires, sans aucune considération de parti ni autre pensée de ce genre. N'est-ce pas le cas? Si jamais un pays s'est attelé à une besogne semblable, c'est bien ce qu'a fait le Canada depuis cinq ans. Et, tout en étant disposés à attribuer le mérite aux autres, aux gouvernements ou aux organisateurs, il ne faut oublier la masse du peuple qui a effectué le travail.

Je ne parlerai pas de tous les chiffres qu'a cités l'honorable préopinant (l'honorable M. Bench). Il a indiqué beaucoup de chiffres en vue d'établir une comparaison entre la dernière guerre et le présent conflit. Si les honorables sénateurs veulent bien réfléchir un instant, ils conviendront avec moi qu'il n'y a aucune base de comparaison, car la dernière guerre a été tout à fait différente de la présente. Nous n'avions alors que quelques avions et nous n'avions pas beaucoup de navires. Règle générale, les machines et la force motrice utilisées dans le présent conflit diffèrent grandement de celles de la guerre de 1914-1918. Il existe d'autres différences notables. Au moment de la déclaration de l'autre guerre, la Russie était notre allié à partir de ce moment-là, de même que l'Italie. Le Portugal, la Roumanie et le Japon étaient aussi de notre côté. C'est pourquoi on ne saurait comparer ce qui s'est passé dans cette guerre-ci à ce qui s'est produit dans le conflit précédent. De plus, à cause des innombrables inventions de toutes sortes, les armes qu'on met entre les mains de nos forces armées actuelles diffèrent tellement de celles d'il y a un quart de siècle, que les chiffres cités par mon honorable ami ne veulent rien dire.

Quelle est la situation aujourd'hui en Grande-Bretagne, si on la compare à celle de la dernière guerre, relativement au travail des hommes et des femmes? Surtout, comment se compare-t-elle à celle qui existe chez nous? En vertu de la loi de la conscription. a peu près tous les hommes et toutes les femmes de Grande-Bretagne accomplissent exactement ce que l'Etat les oblige à faire. N'est-ce pas exact? Aujourd'hui chaque homme et chaque femme de Grande-Bretagne âgés de 18 à près de 40 ans, travaillent en vertu de la loi de conscription. S'est-on plaint de cet état de choses? Personne ne s'est plaint, que je sache. En Grande-Bretagne, pays universellement reconnu comme le centre même de la liberté, la population a accepté la conscription totale et aucune plainte à ce sujet n'est parvenue jusqu'ici. Je ne dis ceci que pour montrer que la nécessité avait poussé la population britannique à cette mesure...

L'honorable M. KING: Très bien.

L'honorable M. CALDER: ...et que nous, au Canada,—je ne veux pas recourir à une expression blessante,—nous tergiversions, pour ainsi dire, au point de nous demander si oui ou non nous devions prendre la décision d'envoyer 16,000 hommes de plus outre-mer.

L'honorable A.-L. BEAUBIEN: L'honorable sénateur peut-il me dire pourquoi la conscription n'a pas été appliqué à l'Irlande du Nord?

L'honorable M. CALDER: Pour la raison toute simple donnée par M. Churchill à la Chambre des communes britannique. On lui avait demandé, comme vient de me le demander l'honorable sénateur, pourquoi la conscription n'avait pas été appliquée à ce pays. M. Churchill a répondu qu'il allait étudier le point et renseigner plus tard celui qui avait posé la question. Dans la suite il a dit qu'après avoir examiné les circonstances il avait conclu que la conscription, appliquée à l'Irlande du Nord, risquait de faire plus de mal que de bien.

L'honorable A.-L. BEAUBIEN: Ce qui ne veut rien dire.

L'honorable M. KING: Simple affaire de raisonnement.

L'honorable M. CALDER: Non, c'est le bon sens même.

L'honorable M. KING: Oui, le bon sens même

L'honorable M. CALDER: La guerre d'aujourd'hui est bien différente de celle du siècle dernier. Les troupes étaient alors peu nombreuses, et composées pour la plupart de mercenaires. Aujourd'hui, lorsqu'une nation déclare la guerre, il y a, à mon avis, deux moyens de la faire: avec des volontaires, s'ils s'enrôlent en nombre suffisant; ou, à défaut de ces derniers, avec des conscrits. L'Irlande du Nord doit être l'une des nations du Commonwealth...

L'honorable M. KING: Non.

L'honorable M. CALDER: Fait-elle réellement partie de la Grande-Bretagne?

L'honorable M. KING: Oui.

L'honorable M. CALDER: La Grande-Bretagne avait donc le pouvoir de mettre la conscription en vigueur, mais il y avait évidemment des raisons pour lesquelles il valait mieux ne pas le faire. J'ignore ces raisons.